Mis en ligne le 17 juin 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 juin 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET

Monsieur Frank PRESUMEY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-3.3-099

Autorisation de signature d'un bail à construction avec la société SOVERT, filiale du groupe OXYANE pour la construction d'un nouveau magasin sous l'enseigne commerciale « Gamm Vert » concernant la parcelle AK n° 968 sise rue Nelson Mandela à Tullins

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les locaux exploités par la société SOVERT, dont le siège commercial est à Vienne (38200), sous enseigne commerciale « Gamm Vert » (Groupe OXYANE), avenue de la Gare à Tullins, ont été dévastés par un violent incendie, le lundi 13 février 2023.

Cette situation a conduit la municipalité à s'engager aux côtés des dirigeants de cette société afin de pérenniser cette activité économique sur le territoire tullinois, le temps de la construction de nouveaux locaux, secteur du Salamot.
A terme, en effet, le site de l'ex camping municipal, situé route de Saint Quentin (cadastré AK 608), abritant actuellement de manière temporaire le magasin « Gamm Vert », est appelé à recevoir les locaux de la future Brigade de Gendarmerie.

Considérant que l'implantation pérenne de l'enseigne commerciale « Gamm Vert » représente un atout important pour la Commune de Tullins,

Il est proposé au Conseil municipal la conclusion d'un bail à construction au profit de la société SOVERT, filiale du groupe OXYANE, sur la parcelle cadastrée AK n° 968 appartenant à la Commune afin de permettre la construction d'un nouveau magasin sous l'enseigne commerciale « Gamm Vert ».

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

Les principales conditions de ce bail à construction seront les suivantes :

- Parcelle concernée : parcelle cadastrée section AK n° 968 surface 37a 80ca sise rue Nelson Mandela ;
- Objet du bail : construction d'un magasin à usage de jardinerie d'une surface de 995 m² environ.
- Durée : 30 ans ;
- Loyer annuel : 20 000 € ;
- Indice de révision du loyer : Indice du Coût de la Construction ;
- Retour de la propriété des constructions au bailleur en fin de bail, avec possibilité pour le bailleur, s'il le souhaite, de demander au preneur la remise d'un terrain nu de toutes constructions aux frais de ce dernier ;
- Promesse de conclure un bail commercial avec l'exploitant à l'expiration du bail à construction, pour un loyer qui sera déterminé à l'expiration du bail à dire d'expert et frais partagés ;
- Pacte de préférence au profit du preneur en cas de vente du bien par la Commune.

Suite au dépôt de la demande de permis de construire le 19 février 2024, le calendrier prévisionnel de cette opération de construction est le suivant :

- Août 2024 : obtention d'un permis de construire définitif ;
- Octobre 2024 : dépôt de la Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier ;
- Mai 2025 : date prévisionnelle de livraison du magasin ;
- Août 2025 : réalisation des implantations et divers aménagements ;
- Septembre 2025 : ouverture au public.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.251-1et suivants et R.251-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 7 février 2024,

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

4 voix contre (Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER ayant donné pouvoir à Eric GLENAT et Xavier HEDOU),
17 voix pour,

- **Approuve** le projet de bail à construction tel que joint à la présente avec la société SOVERT, filiale du Groupe OXYANE, pour la construction d'un magasin sous enseigne « Gamm Vert » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce bail à construction avec la société SOVERT, filiale du Groupe OXYANE ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 juin 2024
Le Maire

